

Patrimoine culturel Boéland

Interpellation devant le Conseil communal - séance de mars 2019

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Madame la Présidente, chères et chers collègues,

Chacun se souvient que nous avons parlé avec une certaine passion de Gustave Courbet lors de notre dernière séance de Conseil communal. Parmi les traces qu'a laissées ce peintre lors de son établissement sur nos terres figure une toile qui lui est attribuée et qui représente un cerf et une biche à l'orée d'une forêt. Cette œuvre ne se trouve pas très loin la salle où nous siégeons actuellement. Autre œuvre, plus visible encore, le buste de La Liberté qui trône sur la fontaine de la place du Temple. En outre, la Commune est réputée pour posséder d'autres œuvres mineures.

Dans son programme de législature 2016-2021, la Municipalité a manifesté son intention de valoriser son patrimoine culturel. Y étaient mentionnés la Maison de commune, le Château, le Temple ou encore le chalet Fontana-David.

Or il existe donc une autre forme de patrimoine : des œuvres d'art dont la Commune s'est rendue propriétaire au fil du temps.

Alors en cette année de commémoration du bicentenaire de la naissance de Gustave Courbet, et compte tenu de l'absence de lignes spécifiquement dédiées dans les comptes communaux, il serait pertinent d'apporter à la connaissance du Conseil Communal les réponses suivantes :

- Un inventaire des œuvres d'art en possession de la Commune est-il disponible ?
- Les œuvres de Courbet en possession de la Commune sont-elles certifiées authentiques ?
- Quel est le montant annuel prévu pour l'acquisition d'œuvres d'art ?
- Quelle est la politique d'acquisition des œuvres d'art ?
- Où et dans quelles conditions ces œuvres d'art sont-elles stockées ?

Par avance, je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Nicolas Bastard